

Divulgateion orale pour les ventes en personne ou par téléphone

Le CPG Marché canadien à faible volatilité, série 19, Catégorie Conseillers - durée de 3 ans (le « CPG 3 ans ») et le CPG Marché canadien à faible volatilité, série 19, Catégorie Conseillers - durée de 5 ans (le « CPG 5 ans ») et avec le CPG 3 ans, le « CPG Marché canadien à faible volatilité ») sont régis par la réglementation fédérale. Lorsqu'un investisseur achète des dépôts par téléphone ou en personne, le conseiller doit à ce moment attirer l'attention de celui-ci sur certains renseignements ayant trait aux CPG Marché canadien à faible volatilité:

Terme et date d'échéance

- Pour le CPG 3 ans, la date qui suit trois ans après la date d'émission. En supposant une clôture le 31 juillet 2019, la date d'échéance sera le 29 juillet 2022.
- Pour le CPG 5 ans, la date qui suit cinq ans après la date d'émission. En supposant une clôture le 31 juillet 2019, la date d'échéance sera le 30 juillet 2024.

Rendement de votre dépôt

Le CPG Marché canadien à faible volatilité permet de profiter du potentiel de croissance de l'indice composé à faible volatilité du S&P/TSX tout en protégeant le capital à 100 % à maturité. À la date d'échéance, les investisseurs dans le CPG Marché canadien à faible volatilité seront habilités à recevoir un remboursement du capital investi à la date d'émission. De plus, selon le rendement du portefeuille de référence, les investisseurs seront habilités à recevoir l'intérêt variable. Le remboursement du capital investi à la date d'émission et l'intérêt variable seront versés à la date d'échéance.

L'intérêt variable sera déterminé en fonction du rendement du cours de l'actif de référence pendant la durée du CPG Marché canadien à faible volatilité et le paiement de l'intérêt variable sera calculé comme suit :

$$\text{Intérêt variable} = \text{capital investi à la date d'émission} \times \text{rendement du portefeuille de référence} \times \text{facteur de participation}$$

Le facteur de participation pour le CPG 3 ans est de 75,00 % et le facteur de participation pour le CPG 5 ans est de 120,00 %. L'intérêt variable, le cas échéant, ne sera pas plafonné à l'échéance. Cependant, tout rendement du portefeuille de référence positif sera multiplié par le facteur de participation, ce qui fera en sorte que les investisseurs pourraient recevoir moins que la totalité de ce rendement du portefeuille de référence positif. Si le portefeuille de référence ne génère pas de rendement du cours positif pendant la durée du CPG Marché canadien à faible volatilité, le CPG Marché canadien à faible volatilité ne produira aucun intérêt variable et aucun rendement ne sera versé.

Le rendement de l'actif de référence utilisé pour calculer le rendement du portefeuille de référence sera basé sur la moyenne de trois cours de l'actif de référence déterminé lors des trois derniers mois de la durée du CPG Marché canadien à faible volatilité. Par conséquent, il est moins probable qu'une brève période d'instabilité du marché à la fin du CPG Marché canadien à faible volatilité ait une incidence significative sur l'intérêt variable.

Le rendement de l'actif de référence est un rendement du cours, et ne tiendra pas compte des dividendes ni des distributions versées par les émetteurs ou les éléments constitutifs de l'actif de référence. Au 24 mai 2019, les dividendes et (ou) les distributions versés au titre de l'ensemble émetteurs ou des éléments constitutifs de l'actif de référence dans le portefeuille de référence représentaient un rendement annuel d'environ 4,25 %, soit un rendement total d'environ 12,75 % pour la durée du CPG 3 ans et de 21,25 % pour la durée du terme du CPG 5 ans, en présumant que le rendement est constant et que les dividendes et (ou) les distributions ne sont pas réinvestis.

Frais

La Banque versera au placeur pour compte une commission de placement d'au plus 1,65 % du capital investi à la date d'émission en ce qui concerne le CPG 3 ans et une commission de placement d'au plus 2,75 % du capital investi à la date d'émission en ce qui concerne le CPG 5 ans. La Banque prélèvera cette commission sur ses propres fonds. Ainsi, le paiement de cette commission n'aura pas d'incidence sur le rendement du CPG lié aux marchés.

Facteurs de risque. Parmi ces facteurs de risque, mentionnons les suivants :

- Caractère approprié à des fins de placement; les CPG Marché canadien à faible volatilité, pourraient ne pas constituer un placement approprié pour certains investisseurs;
- Rendement incertain jusqu'à l'échéance ; les CPG Marché canadien à faible volatilité sont liés au rendement du cours du portefeuille de référence;
- Le rendement du portefeuille de référence ne traduit pas le rendement intégral du portefeuille de référence qu'un porteur pourrait réaliser s'il détenait les actions de référence en propriété effective;
- Le rendement du portefeuille de référence ne reflétera pas la plus-value intégrale de l'indice de référence compte tenu des autres distributions;
- Le rendement du portefeuille de référence peut être touché par l'utilisation de la valeur moyenne finale de l'actif de référence et ainsi générer un intérêt variable moindre que si seulement le cours de l'actif de référence de chaque actif de référence à la dernière date d'évaluation avait été utilisé pour calculer le rendement du portefeuille de référence;
- Les rajustements au portefeuille de référence pourraient avoir une incidence sur l'intérêt variable;
- Les versements, à l'échéance, de l'intérêt variable (le cas échéant) et du capital investi à la date d'émission, sont des créances non subordonnées et non assorties d'une sûreté de la Banque et sont tributaires de la solvabilité de la Banque;
- Absence de calculs indépendants; conflits d'intérêts;
- Les opérations de couverture pourraient avoir une incidence sur le portefeuille de référence;
- Les CPG Marché canadien à faible volatilité pourraient être rachetés par anticipation aux termes d'un remboursement par suite de circonstances spéciales;
- La survenance d'un cas de perturbation de marché pourra entraîner un report d'une des dates d'évaluation du niveau moyen, ce qui peut avoir une incidence sur le versement à l'échéance.

Facteurs de risque liés aux actifs de référence du portefeuille de référence :

- Facteurs de risques liés aux actions;
- Les cours;
- Les modifications éventuelles apportées à l'indice de référence peuvent avoir une incidence négative sur la valeur du CPG Marché canadien à faible volatilité;
- Les rajustements à l'indice de référence pourraient avoir une incidence négative sur la valeur du CPG Marché canadien à faible volatilité;
- Les investisseurs n'ont pas de participation dans l'actif de référence;

2 INVESTIR

– CPG Marché canadien à faible volatilité, série 19, Catégorie Conseillers

- Ni la Banque, ni le placeur pour compte ne font de déclaration, ni ne donnent de garanties quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements sur l'actif de référence.

Les investisseurs devraient lire le document d'information daté du 6 juin 2019 pour obtenir l'information complète sur les facteurs de risque.

Considérations et lignes directrices en matière de convenance

Un investissement dans les dépôts n'est pas convenable pour tous les investisseurs et même s'il l'est, ceux-ci devraient examiner la place accordée aux dépôts dans un plan d'investissement global, le CPG Marché canadien à faible volatilité pourrait convenir aux investisseurs :

- visant la protection d'un certificat de placement garanti à l'échéance combinée au potentiel de croissance du marché ;
- visant une diversification de leur portefeuille dans différents secteurs du marché canadien au moyen de titres de sociétés à grande capitalisation boursière ;
- ayant un horizon de placement d'au moins trois ans pour le CPG 3 ans et cinq ans pour le CPG 5 ans et qui sont prêts à détenir le CPG Marché canadien à faible volatilité jusqu'à l'échéance ;
- n'ayant pas besoin d'un rendement assuré et étant en mesure d'accepter que la valeur de l'investissement dans les dépôts diminue pendant la durée compte tenu de l'inflation;
- étant prêts à assumer les risques associés au CPG Marché canadien à faible volatilité, y compris un rendement lié au rendement du portefeuille de référence ;
- qui, pour tirer parti de la structure des dépôts et de la protection du capital à l'échéance, sont prêts à renoncer au total du taux de dividendes et (ou) de distributions que fournira les émetteurs ou les éléments constitutifs de l'actif de référence pendant la durée des dépôts jusqu'à l'échéance, en fonction de l'hypothèse voulant que le taux de dividendes et (ou) de distributions demeure constant et que les dividendes et (ou) les distributions ne sont pas réinvestis;
- étant prêts à assumer le risque qu'ils pourraient recevoir, à l'échéance, seulement le remboursement du capital investi à la date d'émission ;
- étant prêts à recevoir un rendement inférieur au plein rendement du portefeuille de référence, le cas échéant ;
- étant prêts à renoncer au rendement garanti des CPG à taux fixe dans le but d'obtenir un rendement potentiel plus élevé lié aux marchés.

Le CPG Marché canadien à faible volatilité n'est pas un placement à revenu fixe classique, puisqu'il ne procure pas aux investisseurs un flux de revenu précis ou un rendement qui peut être calculé en fonction d'un taux d'intérêt fixe ou variable pouvant être établi d'avance.

La Banque ne fait aucune recommandation quant à la convenance d'un placement dans le CPG Marché canadien à faible volatilité.

Aucun marché secondaire

Les dépôts ne seront pas cotés à une bourse de valeurs ou un autre marché, et aucun marché secondaire ne sera mis sur pied. Les CPG Marché canadien à faible volatilité ne sont pas rachetables par l'investisseur avant la date d'échéance indiquée au présent document.

Admissible à l'assurance-dépôts SADC

Le CPG Marché canadien à faible volatilité constitue un dépôt assurable par l'assurance-dépôts de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), jusqu'à concurrence de la couverture maximale en dollars de la SADC et sous réserve des conditions applicables. Pour plus d'informations concernant l'assurance-dépôts de la SADC, veuillez consulter la brochure « Protection de vos dépôts » (accessible en ligne (sadc.ca) ou en composant le 1 800 461-7232).

Droit d'annulation

Les investisseurs disposent d'un droit d'annulation qui doit être exercé dans un délai de deux jours ouvrables suivant, selon la dernière éventualité, (i) le jour auquel est conclue l'entente de souscription du CPG Marché canadien à faible volatilité ou (ii) le jour auquel le document d'information du CPG Marché canadien à faible volatilité est fourni à l'investisseur.

Modification aux CPG Marché canadien à faible volatilité

Les modalités des CPG Marché canadien à faible volatilité peuvent être modifiées sans le consentement des porteurs si la modification ne porte pas gravement atteinte aux droits des investisseurs.

Conflit d'intérêts

La Banque, à titre d'agent chargé des calculs, pourrait avoir des intérêts économiques différents de ceux des investisseurs, voire contraires à ceux-ci.

Accès aux renseignements

Tous les renseignements concernant les CPG Marché canadien à faible volatilité sont disponibles sur demande auprès de votre conseiller en placement, ou sur le site web de la Banque à l'adresse www.bncsolutionsstructurees.ca et sont fournis sur demande en composant le 1 888 TELNAT-1 (1 888 835-6281).

Le texte ci-dessus est seulement un résumé des renseignements concernant le CPG Marché canadien à faible volatilité. Les investisseurs devraient lire le document d'information daté du 6 juin 2019 afin d'obtenir l'information plus complète et plus détaillée relativement à tous les aspects du CPG Marché canadien à faible volatilité. Les termes et expressions non définis dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans le document d'information du CPG Marché canadien à faible volatilité.